

*Initiatives ministérielles*

cela en disant que bien des entreprises assujetties à des lois provinciales sont de petites entreprises. Si le gouvernement conservateur reste au pouvoir suffisamment longtemps, ce sera vrai. En effet, les entreprises ont tendance à rapetisser sous ce régime.

En réalité, un grand nombre d'employés travaillent pour la société Inco, la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson—non pas cette dernière, elle relève de la législation fédérale. Beaucoup de grandes entreprises sont assujetties aux lois provinciales.

Si nous garantissons à ceux qui sont assujettis au Code du travail du Canada le droit de se porter candidats, nous devrions faire de même pour tous les employés de notre pays. Ce ne serait que justice.

Prenons l'exemple de deux personnes qui travaillent dans le même immeuble. Comment expliquer que l'un, à l'emploi d'une société assujettie à la réglementation fédérale, a le droit de poser sa candidature, tandis que l'autre, à l'emploi d'une société plus importante mais assujettie à la législation provinciale ne peut le faire?

La commission royale a dépensé entre 16 millions et 20 millions de dollars des contribuables canadiens. Dans une de ses recommandations, elle proposait que tous les Canadiens puissent s'absenter pour se porter candidats.

Nous estimons important que les fonctionnaires fédéraux puissent se porter candidats aux élections et s'absenter pour le faire. Les règles actuelles sont toutefois restrictives. S'ils sont choisis pour être candidats, ils doivent immédiatement prendre un congé, même si les élections ne doivent pas avoir lieu avant un an ou un an et demi. C'est tout à fait ridicule.

• (2020)

En ce moment, un concierge dans un immeuble du gouvernement fédéral qui serait choisi comme candidat devrait immédiatement prendre un congé. Ce concierge n'occupe pourtant pas un poste où il peut influencer les politiques nationales. Ses fonctions ne sont pas incompatibles avec celles d'un candidat choisi par un parti politique. Il ne fait aucun doute qu'il faut modifier notre loi pour que des candidats puissent conserver leur poste tant que les élections n'ont pas été déclenchées.

Il y a d'autres modifications que nous souhaiterions voir apporter à la loi. Pendant l'étude en comité, les deux prochains jours, le Nouveau Parti démocratique entend

présenter un certain nombre de propositions d'amendements que nous espérons voir appuyer par les ministres autant que par les simples députés.

L'important, c'est que nous n'en soyons qu'à la première étape. Nous savons que les questions les plus controversées ne seront soulevées que devant le comité. Nous avons vu les réactions lorsque nous avons imposé une limite de 1 000 \$ aux dépenses que peuvent engager des groupes ou des particuliers qui veulent élire ou défaire un parti ou un candidat.

Je sais que le temps passe, monsieur le Président. Je voudrais m'arrêter un peu à cette question qui est très importante.

Nous avons vu les réactions des journaux, des radiodiffuseurs, de la National Citizens' Coalition. Des gens sont venus déclarer devant le comité de la Chambre des communes qu'il s'agissait d'une restriction de leur liberté d'expression.

Il était assez ironique que le porte-parole des quotidiens et celui des hebdomadaires soient tous deux de la province de Québec. Ils fulminaient et disaient que même cette limite était de trop, que nous limitions la liberté d'expression.

Il a fallu leur rappeler que dans la province où ils vivent, toute publicité par des tiers est interdite sous toutes ses formes depuis longtemps. Cette grande menace à la liberté d'expression existe dans leur province depuis 20 ans sans qu'ils s'en plaignent. Ils l'avaient oubliée.

Je leur ai posé une autre question. Je leur ai demandé s'il y avait eu beaucoup de protestations au Québec. Je leur ai demandé si leurs droits, leurs libertés et leur droit de s'exprimer leur étaient complètement niés par la loi québécoise. Les deux ont dû admettre que le problème ne se situait apparemment pas à ce niveau au Québec. Il n'y a pas de mouvement de protestation. Les éditeurs avaient oublié les règles auxquelles ils sont assujettis et, de toute évidence, la population elle-même n'a pas eu l'impression que leur liberté était indûment restreinte.

Certains diront que l'on ne peut pas gagner des élections avec de l'argent. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point. Si, comme l'a fait la commission royale et comme d'autres l'ont fait aussi, nous nous arrêtons à différents référendums tenus dans divers États des États-Unis, nous constatons qu'en général, ce sont les groupes qui ont dépensé le plus d'argent qui ont gagné.